

nel du 79<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison dans notre ville, le priant d'ouvrir une souscription dans son régiment pour venir en aide aux malheureux.

Le colonel, après avoir réuni les officiers, décida qu'il y avait lieu de décider d'ouvrir les jours 108 soutes. L'honorable officier informa M. Sanglier et lui demanda quelles mesures il devait prendre pour assurer cette distribution.

Au bout de plusieurs jours le maire écrivit que les pauvres ne voulaient pas accepter les soutes offertes par le 79<sup>e</sup>.

M. le maire d'Orléans est-il bien sûr d'avoir été dans cette circonstance l'intermédiaire des pauvres ?

Des embauches s'étaient formées dans la Loire, aux confluent de la Vienne et de l'Indre, il en est résulté un choc terrible à l'embouchure de cette dernière rivière. Le fleuve, dévié de son cours, s'est jeté dans l'Indre et a emporté avec le chemin de grande communication n° 171, une partie du village de Némun. Cinq maisons ont été détruites.

M. Daunassan, chef d'Indre-et-Loire et M. l'ingénieur Le Chatelier, se sont rendus à Némun où ils ont rencontré M. le sous-préfet de Chinon, qui, aidé du capitaine de gendarmerie et du conducteur des ponts et chaussées de l'arrondissement, avait déjà commencé les travaux de défense.

Le Chatelier a pris en arrivant la direction des travaux.

On a tenté de briser, à l'aide de la dynamite, la banquette, cause première de l'accident, mais on n'y a réussi qu'imparfaitement, puis les travaux de défense ont été activement poussés. Le préfet a distribué aux malheureux tout des matériaux ont disparu les premiers secours nécessaires pour parer aux premiers urgents.

L'Union libérale de Tours annonce qu'un détachement de sapeurs-pompiers, envoyé d'Angers, a réussi à détruire par la dynamite l'estacade de glace qui barrait la route à Némun.

En vingt minutes, la Loire est montée de près d'un mètre au pont de Saumur. Elle marquait hier 3 mètres 4 l'étiage et continuait à monter. On apercevait dans la direction de Villebrienne les banquets de glace.

La débacle était prochaine.

M. de C..., sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, détaché à l'École de tir de Châlons, s'est suicidé, en se tirant dans la tête un coup de revolver. La mort a été instantanée.

On ne sait à quel attribuer cet acte de désespoir. Le malheureux officier laisse parmi ses camarades d'unanimes regrets.

On écrit de Bastia, 7 janvier; On annonce la mort d'un bandit célèbre, le nommé Marchi.

Depuis six mois on se livrait à d'actives recherches de ce bandit. Les poursuites l'avaient forcé à abandonner successivement tous ses lieux de refuge et à passer des villages où il avait cherché un asile et du littoral où il avait dû renoncer à s'embarquer, aux berges de la mer.

M. Gouveneur, professeur à la faculté catholique de droit, a défendu le frère, en s'appuyant sur des témoignages qui ont réduit à leur juste valeur, c'est-à-dire à rien, les accusations de brutalité de la presse radicale et fait tant de brutalité.

Samedi, le tribunal a prononcé l'acquiescement pur et simple du frère Cordet.

L'affaire avait été prise à cœur par le XIX<sup>e</sup> Siècle, qui était en train de donner sous le titre de « Frère arracheur de dents » une suite à la légende de la « Sour roussée », pour laquelle M. Sarcay a été condamné comme calomniateur.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle a-t-il informé ses lecteurs des résultats de ce jugement ?

NOUVELLES DU MATIN

MOUVEMENT MINISTÉRIEL

Paris, 8 janvier, soir. Les mouvements ministériels ont lieu dans les différents ministères seront publiés avant la rentrée des Chambres.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Il n'est pas encore question de mouvement diplomatique.

M. de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin, n'a pas retiré sa démission.

Des correspondances très cordiales sont échangées entre M. de Freycinet, président du Conseil, et M. de Saint-Vallier.

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le mouvement préfectoral annoncé à différentes reprises sera soumis samedi au Conseil des ministres.

C'est M. Gouveneur, préfet du Pas-de-Calais qui semble avoir le plus de chances pour remplacer M. Crissey.

RECEPTION AU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Magnin, ministre des finances, a reçu ce matin les chefs de service dépendant de son ministère.

Tous lui ont donné l'assurance de leur dévouement au gouvernement de la République.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 janvier, soir. M. Magnin ayant été retenu chez lui par une indisposition, le conseil des ministres s'est réuni, ce matin, au ministère des finances sous la présidence de M. de Freycinet.

L'Académie a décidé qu'elle reprendrait, à partir de la semaine prochaine ses séances du mardi. Elle nommera, mardi 13, les différents commissions chargées de l'examen des nombreux ouvrages envoyés à ses concours. Jeudi 15, réception de M. Taine. La séance commencera à 1 heure très-précise.

Le baron de Viel-Castel ayant annoncé qu'il était prêt à répondre au discours de réception de M. le duc d'Udine-Pasquier, successeur de Mgr l'évêque d'Orléans, cette réception a été fixée au jeudi 15 février prochain.

C'est seulement le jeudi 26 du même mois qu'aura lieu les élections en remplacement de MM. de Sacy et Saint-René Taillandier.

Le gérant du *Tribunal* est cité à comparaître, le jeudi 15 janvier, devant la chambre correctionnelle.

On nous écrit du Caïre: M. de Ring, agent et consul général de France en Egypte, a été reçu en audience solennelle par le Khédive, et lui a remis les lettres qui l'accréditent en cette qualité auprès de sa personne.

tendre, dans sa séance d'hier, la lecture du projet de loi de M. Cazot sur la réforme de la magistrature, en présence des objections soulevées par plusieurs de ses collègues sur divers points de son projet.

Le Gouvernement français, avant de rien rédiger, que les bases de son projet fussent soumises à une nouvelle discussion.

C'est donc sur cette question qu'ont porté d'abord les délibérations du conseil. Elles ont abouti à une entente sur les principaux points du projet, qu'on a seulement peu accentué la majorité des membres du conseil n'est pas favorable à la suspension de l'inamovibilité par mesure générale.

On croit-on serait difficilement approuvée par le Sénat; aussi le projet accepté en principe, évitant de soulever la question de l'inamovibilité ou celle de la réinvestiture, espère-t-il arriver à un remaniement satisfaisant du personnel des cours et tribunaux par voie d'extinction ou de changement de résidence des magistrats notoirement connus pour leur hostilité aux institutions républicaines. Restent d'assez nombreux points à régler, sur lesquels les ministres ne se sont pas encore mis d'accord, et qui exigent une nouvelle discussion dans la séance de samedi.

C'est seulement après que M. Cazot rédigera le texte de son projet.

On annonce qu'il n'y aura plus jusqu'à nouvel ordre que deux conseils par semaine, sous la présidence de M. Grévy, les mardis et samedis. Par contre, il y aura chaque semaine un conseil de cabinet, les lundis et jeudis, sous la présidence de M. de Freycinet. C'est dans ces conseils de cabinet que seront préparés les affaires qui devront être délibérées dans les conseils présidés par M. Grévy.

Le rapport général de M. Malzèux ne sera distribué que, quatre ou cinq jours après la rentrée des Chambres. Ce retard tient à ce que ce rapport sera accompagné d'une série de tableaux très-importants qui seront distribués aux membres du conseil d'Etat pour discuter le projet de loi qu'il a soumis à cette assemblée dans le but d'autoriser la poste à faire effectuer le prêt des effets de commerce dont le recouvrement lui est confié.

C'est ce projet, qui sera déposé à l'ouverture de la session sur le bureau de la Chambre.

Il inexact qu'au ministère de la justice on prépare un projet modifiant la procédure d'interdiction criminelle, ainsi qu'il l'annonçait plusieurs journaux. Un projet sur cette question rédigé par une savante commission qu'avait nommée M. Dufaure, a été déposé il y a un mois sur le bureau du Sénat, et M. Cazot n'a pas l'intention de faire une nouvelle proposition.

On lit dans le *Parlement*: « A-t-il réellement été question de créer un ministère de la police. Nous ne sommes pas bien fixés sur ce point; mais si cette combinaison a pu être un instant agitée, elle est abandonnée par tout le monde aujourd'hui. »

Il est seulement très probable que M. Andrieux sera chargé de la direction de la sûreté générale dans les mêmes conditions que Léon Renault, et que comme lui il joindra ces attributions à celles du préfet de police, toujours sous l'autorité de M. le ministre de l'intérieur. »

M. Antonin Dubost, chef de cabinet de M. le Royer, ministre de la justice, conserve les mêmes fonctions auprès de M. Cazot.

On assure que M. Cazot, qui devait se rendre dans le midi, a dû provisoirement renoncer à son projet à cause de ses nombreuses occupations.

M. Rive, procureur général à Douai, le général Lowe, M. d'Audrimont, sénateur belge, M. Rousseau, préfet de la Haute-Saône, et M. de la Chesnaye de Montrose viennent d'arriver à Paris.

On sait que MM. Taine et J. B. Dumas ont lu hier devant une commission composée de dix académiciens les discours qu'ils doivent prononcer en séance publique, le jeudi 15 janvier.

L'Académie s'est ensuite réunie sous la présidence de M. le duc d'Autmale, directeur pour le trimestre. M. Taine a été introduit et admis, suivant l'usage, aux honneurs de la séance. Le procès-verbal lu par M. le secrétaire perpétuel mentionne la lettre de candidature adressée à l'Académie par M. Charles de Mazade pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Saint-René Taillandier.

L'Académie a décidé qu'elle reprendrait, à partir de la semaine prochaine ses séances du mardi. Elle nommera, mardi 13, les différents commissions chargées de l'examen des nombreux ouvrages envoyés à ses concours. Jeudi 15, réception de M. Taine. La séance commencera à 1 heure très-précise.

Le baron de Viel-Castel ayant annoncé qu'il était prêt à répondre au discours de réception de M. le duc d'Udine-Pasquier, successeur de Mgr l'évêque d'Orléans, cette réception a été fixée au jeudi 15 février prochain.

C'est seulement le jeudi 26 du même mois qu'aura lieu les élections en remplacement de MM. de Sacy et Saint-René Taillandier.

Le gérant du *Tribunal* est cité à comparaître, le jeudi 15 janvier, devant la chambre correctionnelle.

On nous écrit du Caïre: M. de Ring, agent et consul général de France en Egypte, a été reçu en audience solennelle par le Khédive, et lui a remis les lettres qui l'accréditent en cette qualité auprès de sa personne.

Il a adressé à cette occasion au vice-roi le discours suivant: « Monsieur le vice-roi, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport de la République française à l'honneur de la représentation en Egypte, je mets entre les mains de Votre Altesse les lettres qui m'accréditent auprès de sa personne en qualité d'agent et consul général de France. »

« Je suis heureux d'avoir été choisi pour cette mission, au début d'un règne qui ouvrira, j'en ai la confiance, une ère nouvelle de prospérité pour ce pays avec lequel la France entretient de longue date, des relations d'amitié que je m'efforcerai, en ce qui me concerne, de rendre plus étroites et plus cordiales encore. J'ose espérer que le bienveillant appui de Votre Altesse facilitera la tâche qui m'est confiée. »

Le Vice-Roi a répondu: « Monsieur l'Agent, En recevant de vos mains les lettres de votre Gouvernement qui vous accréditent en qualité d'agent et de consul général de France en Egypte, je suis heureux d'y trouver l'expression de sentiments si sympathiques et si bienveillants. »

« Le Gouvernement français donne ainsi une nouvelle preuve de l'amitié qu'il a constamment témoignée à l'Egypte. Je sens, Monsieur l'Agent, tout le prix de cette amitié qui peut m'aider si efficacement à remplir la tâche qui m'incombe et à assurer, Dieu aidant, la prospérité de mon pays. »

« Déterminé à poursuivre cette tâche et à m'y consacrer tout entier, je vois avec une profonde satisfaction l'usage que vous faites sur la continuation du concours du Gouvernement français et que je trouverai dans son nouveau représentant un auxiliaire des mieux disposés à seconder mes efforts pour rendre plus étroites et plus cordiales les relations qui unissent nos deux pays. »

Le grand-duc de Hesse, frère de S. M. l'impératrice de Russie, a quitté Paris hier soir, avec sa famille, pour se rendre en Allemagne.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante: New-York, 8 janvier, 5 h. matin.

Une dépression dont l'énergie ira peut-être en croissant, traverse l'Atlantique et arrivera sur les côtes du Nord de la Grande-Bretagne et sur celles de la Norvège, vers le 12. Elle sera accompagnée de pluies et s'étendra à la France.

Forêts vents.

Pétrole Bourse du 8 janvier. 5 0/0 116.25, 52 1/2. — Italien 79.85. — Turc 9.87 1/2, 95. 90. — Banque Ottomane 826.25, 827.50. — Chem. Ottoman. 35. — Florin 71 5/8. — Hongrois 84 1/2 3/8. — Egypte 275.62, 276.87. — Pérou 19 1/2. — Hypothécaire 675. — Lour.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes s'est rendu hier à la séance du conseil d'Etat pour discuter le projet de loi qu'il a soumis à cette assemblée dans le but d'autoriser la poste à faire effectuer le prêt des effets de commerce dont le recouvrement lui est confié.

Il a adressé à cette occasion au vice-roi le discours suivant: « Monsieur le vice-roi, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport de la République française à l'honneur de la représentation en Egypte, je mets entre les mains de Votre Altesse les lettres qui m'accréditent auprès de sa personne en qualité d'agent et consul général de France. »

« Je suis heureux d'avoir été choisi pour cette mission, au début d'un règne qui ouvrira, j'en ai la confiance, une ère nouvelle de prospérité pour ce pays avec lequel la France entretient de longue date, des relations d'amitié que je m'efforcerai, en ce qui me concerne, de rendre plus étroites et plus cordiales encore. J'ose espérer que le bienveillant appui de Votre Altesse facilitera la tâche qui m'est confiée. »

Le Vice-Roi a répondu: « Monsieur l'Agent, En recevant de vos mains les lettres de votre Gouvernement qui vous accréditent en qualité d'agent et de consul général de France en Egypte, je suis heureux d'y trouver l'expression de sentiments si sympathiques et si bienveillants. »

« Le Gouvernement français donne ainsi une nouvelle preuve de l'amitié qu'il a constamment témoignée à l'Egypte. Je sens, Monsieur l'Agent, tout le prix de cette amitié qui peut m'aider si efficacement à remplir la tâche qui m'incombe et à assurer, Dieu aidant, la prospérité de mon pays. »

« Déterminé à poursuivre cette tâche et à m'y consacrer tout entier, je vois avec une profonde satisfaction l'usage que vous faites sur la continuation du concours du Gouvernement français et que je trouverai dans son nouveau représentant un auxiliaire des mieux disposés à seconder mes efforts pour rendre plus étroites et plus cordiales les relations qui unissent nos deux pays. »

Le grand-duc de Hesse, frère de S. M. l'impératrice de Russie, a quitté Paris hier soir, avec sa famille, pour se rendre en Allemagne.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante: New-York, 8 janvier, 5 h. matin.

Une dépression dont l'énergie ira peut-être en croissant, traverse l'Atlantique et arrivera sur les côtes du Nord de la Grande-Bretagne et sur celles de la Norvège, vers le 12. Elle sera accompagnée de pluies et s'étendra à la France.

Forêts vents.

Pétrole Bourse du 8 janvier. 5 0/0 116.25, 52 1/2. — Italien 79.85. — Turc 9.87 1/2, 95. 90. — Banque Ottomane 826.25, 827.50. — Chem. Ottoman. 35. — Florin 71 5/8. — Hongrois 84 1/2 3/8. — Egypte 275.62, 276.87. — Pérou 19 1/2. — Hypothécaire 675. — Lour.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes s'est rendu hier à la séance du conseil d'Etat pour discuter le projet de loi qu'il a soumis à cette assemblée dans le but d'autoriser la poste à faire effectuer le prêt des effets de commerce dont le recouvrement lui est confié.

C'est ce projet, qui sera déposé à l'ouverture de la session sur le bureau de la Chambre.

Il inexact qu'au ministère de la justice on prépare un projet modifiant la procédure d'interdiction criminelle, ainsi qu'il l'annonçait plusieurs journaux. Un projet sur cette question rédigé par une savante commission qu'avait nommée M. Dufaure, a été déposé il y a un mois sur le bureau du Sénat, et M. Cazot n'a pas l'intention de faire une nouvelle proposition.

On lit dans le *Parlement*: « A-t-il réellement été question de créer un ministère de la police. Nous ne sommes pas bien fixés sur ce point; mais si cette combinaison a pu être un instant agitée, elle est abandonnée par tout le monde aujourd'hui. »

Il est seulement très probable que M. Andrieux sera chargé de la direction de la sûreté générale dans les mêmes conditions que Léon Renault, et que comme lui il joindra ces attributions à celles du préfet de police, toujours sous l'autorité de M. le ministre de l'intérieur. »

M. Antonin Dubost, chef de cabinet de M. le Royer, ministre de la justice, conserve les mêmes fonctions auprès de M. Cazot.

On assure que M. Cazot, qui devait se rendre dans le midi, a dû provisoirement renoncer à son projet à cause de ses nombreuses occupations.

M. Rive, procureur général à Douai, le général Lowe, M. d'Audrimont, sénateur belge, M. Rousseau, préfet de la Haute-Saône, et M. de la Chesnaye de Montrose viennent d'arriver à Paris.

On sait que MM. Taine et J. B. Dumas ont lu hier devant une commission composée de dix académiciens les discours qu'ils doivent prononcer en séance publique, le jeudi 15 janvier.

L'Académie s'est ensuite réunie sous la présidence de M. le duc d'Autmale, directeur pour le trimestre. M. Taine a été introduit et admis, suivant l'usage, aux honneurs de la séance. Le procès-verbal lu par M. le secrétaire perpétuel mentionne la lettre de candidature adressée à l'Académie par M. Charles de Mazade pour le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Saint-René Taillandier.

L'Académie a décidé qu'elle reprendrait, à partir de la semaine prochaine ses séances du mardi. Elle nommera, mardi 13, les différents commissions chargées de l'examen des nombreux ouvrages envoyés à ses concours. Jeudi 15, réception de M. Taine. La séance commencera à 1 heure très-précise.

Le baron de Viel-Castel ayant annoncé qu'il était prêt à répondre au discours de réception de M. le duc d'Udine-Pasquier, successeur de Mgr l'évêque d'Orléans, cette réception a été fixée au jeudi 15 février prochain.

C'est seulement le jeudi 26 du même mois qu'aura lieu les élections en remplacement de MM. de Sacy et Saint-René Taillandier.

Le gérant du *Tribunal* est cité à comparaître, le jeudi 15 janvier, devant la chambre correctionnelle.

On nous écrit du Caïre: M. de Ring, agent et consul général de France en Egypte, a été reçu en audience solennelle par le Khédive, et lui a remis les lettres qui l'accréditent en cette qualité auprès de sa personne.

Il a adressé à cette occasion au vice-roi le discours suivant: « Monsieur le vice-roi, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport de la République française à l'honneur de la représentation en Egypte, je mets entre les mains de Votre Altesse les lettres qui m'accréditent auprès de sa personne en qualité d'agent et consul général de France. »

« Je suis heureux d'avoir été choisi pour cette mission, au début d'un règne qui ouvrira, j'en ai la confiance, une ère nouvelle de prospérité pour ce pays avec lequel la France entretient de longue date, des relations d'amitié que je m'efforcerai, en ce qui me concerne, de rendre plus étroites et plus cordiales encore. J'ose espérer que le bienveillant appui de Votre Altesse facilitera la tâche qui m'est confiée. »

Le Vice-Roi a répondu: « Monsieur l'Agent, En recevant de vos mains les lettres de votre Gouvernement qui vous accréditent en qualité d'agent et de consul général de France en Egypte, je suis heureux d'y trouver l'expression de sentiments si sympathiques et si bienveillants. »

« Le Gouvernement français donne ainsi une nouvelle preuve de l'amitié qu'il a constamment témoignée à l'Egypte. Je sens, Monsieur l'Agent, tout le prix de cette amitié qui peut m'aider si efficacement à remplir la tâche qui m'incombe et à assurer, Dieu aidant, la prospérité de mon pays. »

« Déterminé à poursuivre cette tâche et à m'y consacrer tout entier, je vois avec une profonde satisfaction l'usage que vous faites sur la continuation du concours du Gouvernement français et que je trouverai dans son nouveau représentant un auxiliaire des mieux disposés à seconder mes efforts pour rendre plus étroites et plus cordiales les relations qui unissent nos deux pays. »

Le grand-duc de Hesse, frère de S. M. l'impératrice de Russie, a quitté Paris hier soir, avec sa famille, pour se rendre en Allemagne.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante: New-York, 8 janvier, 5 h. matin.

Antilles

Port-au-Prince, 27 décembre. L'exilé certain ayant fait répandre le bruit qu'il avait été assassiné par un Espagnol, les réfugiés cubains et la population ont fait des démonstrations hostiles contre le consulat espagnol et un vapeur espagnol.

Le gouvernement haïtien a fait des excuses à l'Espagne et a promis de bannir les réfugiés.

Saint-Domingue, 29 décembre. Le gouvernement provisoire a soulevé des mécontentements par suite de l'augmentation des droits d'exportation et du décret exigeant le paiement des droits d'importation en espèces.

Rome, 8 janvier, soir. A Trente et à Trieste, les émigrés italiens ont résolu de s'abstenir d'assister au service anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel. Cette résolution est motivée par les accusations dirigées contre eux, leur imputant l'intention de troubler la paix publique et de soulever des manifestations provocantes envers une puissance voisine.

Les émigrés envoient leurs salutations à l'âme de Victor-Emmanuel.

Le ministre Grezulesco est nommé ministre plénipotentiaire de la Roumanie à Rome.

COMMERCES

MARCHE LINIER DE LILLE 7 janvier 1880

LINS DE PAYS. — Affaires plus calmes, prix en faveur des acheteurs.

LINS DE RUSSIE. — Les affaires ont été assez actives et les prix ont augmenté.

ÉTOUPES DE PEIGNAGE. — L'ensemble des affaires n'est pas très considérable cette semaine, mais les prix sont maintenus très-faibles.

FILS. — Le tissage résiste aux prix sans cesse plus élevés que réclame le fléau pour compenser les hauts prix du lin. Les transactions sont limitées.

FILS DE JUTE. — Les transactions sont peu importantes, mais les prix sont fermement tenus et en faveur des vendeurs.

TOILES. — Les acheteurs viennent en plus grand nombre dans nos divers centres de fabrication. Ils opèrent largement aux anciens prix, mais les fabricants demandent de la hausse.

PRINCIPALITÉ DE LILLE. — Etat des quantités de toiles, fils et lins, importés et exportés pendant le mois de décembre 1879.

Importations. — Lin brut 399,361 k. — Fils de lin 131,820 k. — Fils d'étoüpes 15,959 k. — Fils de jute 427 k. — Etoüpes de lin 29,008 k. — Etoüpes de jute 48,492 k. — Fils de lin 90,993 k. — Fils d'étoüpes 54,321 k. — Fils de jute 7,756 k. — Toiles de lin 1,232.

EXPORTATIONS. — Lin brut 230,260 k. — Fils de lin 1,000 k. — Fils d'étoüpes 633 k. — Etoüpes 17,438 k. — Fils de lin 3 k. — Toiles de jute 214 k. — Toiles de lin 6,735 k. — Etoüpes 15,401 k. — Fils de jute 31,577 k. — Toiles de lin 2,460 k. — Fils de jute 2,890 k. — Toiles de lin 299 k. — Toiles de jute 299 k.

MARCHÉS BELGES

Assez bien approvisionnés; beaucoup de détenteurs ont préféré retirer leurs lins plutôt que d'accepter une baisse.

Adresses Industrielles et Commerciales

Entreprise de peintures et de vitrerie

Léon BONNAVE-CLIQUET rue du Pays

Système perfectionné pour vérandahs et lanternes.

M<sup>me</sup> Désirée CARRETTE, modes haut nouveautés, rue Pavée, 31, Roubaix, 1900

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY BONNAVE-PEQUEUR, rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)

Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandoles et candélabres pour fêtes et soirées.

Articles de ménage. Cuivre pour batteries de cuisine, fer battu, émail, corail, etc.

Entreprise de travaux en zinc pour bâtonnets, bases de pompes. Ouvrages en plomb. Tambours pour métiers.

Jean MASQUELIER, rue Pavée, 7, Salon de coiffures. — Parfumerie 14

COURS DE SUCRES ET DU 3/6 du 9 Janvier.

SUCRES

Sucro indigène 88 degré 63 50

Sucro n° 3 72 50

Sucro n° 4 70 50

3/6 betterave, disponible 68 50

3/6 n° 1 qualité disponible 68 75

3/6 n° 2 qualité disponible 68 25

3/6 n° 3 qualité disponible 68 50

3/6 n° 4 qualité disponible 68 75

3/6 n° 5 qualité disponible 68 50

3/6 n° 6 qualité disponible 68 25

3/6 n° 7 qualité disponible 68 50

3/6 n° 8 qualité disponible 68 75

3/6 n° 9 qualité disponible 68 50

3/6 n° 10 qualité disponible 68 25

3/6 n° 11 qualité disponible 68 50

3/6 n° 12 qualité disponible 68 75

3/6 n° 13 qualité disponible 68 50

3/6 n° 14 qualité disponible 68 25

3/6 n° 15 qualité disponible 68 50

3/6 n° 16 qualité disponible 68 75

3/6 n° 17 qualité disponible 68 50

3/6 n° 18 qualité disponible 68 25

3/6 n° 19 qualité disponible 68 50

3/6 n° 20 qualité disponible 68 75

3/6 n° 21 qualité disponible 68 50

3/6 n° 22 qualité disponible 68 25

3/6 n° 23 qualité disponible 68 50

&lt;